

# CONTACTS



Accord National Interprofessionnel  
du 7 avril 2011 sur l'accompagne-  
ment des jeunes demandeurs d'em-  
ploi dans leur accès à l'emploi

En savoir plus?

<http://bit.ly/r5VCs1>



Vos Droits en qualité de Jeunes à  
l'accès à un emploi stable



FO  
S'engage  
pour vous



Et oui et oui ....  
L'école est finie !!

**"Jeunes  
demandeurs d'emploi"**  
**Vos droits dans l'accès à l'emploi ...**

Confédération Force Ouvrière  
141 Avenue du Maine

75014 PARIS

Je souhaite adhérer à FO \*  
Recevoir les Informations FO\*

M.-Mme-Mlle \_\_\_\_\_

Adresse \_\_\_\_\_

Code Postal \_\_\_\_\_

Ville \_\_\_\_\_

E-mail \_\_\_\_\_

\* Rayez la mention inutile

Tu es jeune...

Diplômé (ou pas)...

Avec de l'expérience (ou pas), mais tu es toujours à la recherche d'un emploi stable, de plus de 6 mois , non précaire...



### Pourquoi FO était il autour de la table?

FO souhaitait :

- Adapter les modalités d'accompagnement vers l'emploi en prenant en compte le plus possible les difficultés individuelles rencontrées .
- Apporter aux jeunes une plus value réelle par rapport aux mesures existantes.
- Autant que possible flécher des fonds paritaires existants vers le public jeune de moins de 30 ans en difficulté d'insertion sur le marché du travail.



### Pour qui ? Quels moyens?

Si tu fais parties d'un de ces trois publics ciblés : c'est pour toi !

- ♦ **20000 Jeunes sans diplôme ni qualification accompagnés en 2011**

Qui contacter ? => Missions Locales

Financement de 30 millions d'Euros par le FPSPP\*

- ♦ **25000 jeunes ayant intégré un cursus d'enseignement supérieur** et rencontrant des difficultés à s'insérer professionnellement accompagnés en 2011 (idem 2012)

Qui contacter ? => APEC\*

Financement estimé à 20 millions par l'APEC

- ♦ **20000 jeunes ayant un diplôme ou une qualification reconnue** mais rencontrant des difficultés récurrentes pour accéder à un emploi durable accompagnés en 2011.

Qui contacter ? => Pôle Emploi

Financement de 30 millions du FPSPP.

### InFO en plus :

- ♦ FO à mis l'accent dans le cahier des charges, sur un référent unique qui devra se préoccuper de l'ensemble des freins à l'accès à l'emploi pour le jeune(logement, mobilité, etc.)

### Les mesures spécifiques:

Un assouplissement des conditions d'accès au CIF CDD\* pour les — de 26ans en prenant en compte tous les types de CDD pour apprécier la condition d'activité préalable de 4 mois de CDD.

Une orientation de la préparation opérationnelle à l'emploi vers les jeune < 30 ans avec une attention particulière pour les jeunes les — qualifiés.

Former 20000 jeunes à des actions de formation de lutte contre l'illettrisme .

### FO a signé l'accord car :

⇒ *Un accompagnement individualisé réalisé par un référent unique*

⇒ *Des engagements chiffrés conséquents sur l'accompagnement:*

- 65000 jeunes accompagnés vers l'emploi de façon individuelle et renforcée

- 80 millions d'euros mobilisés (FSPP et APEC) plus une demande de financement auprès du Fond social européen.

- Une mobilisation des interlocuteurs sociaux sur les questions de lutte sur l'illettrisme en emploi.

Lexique (Cliquer pour en savoir plus)

[FPSPP](#) : Fond Paritaire de Sécurisation des Parcours Professionnels (formations)

[APEC](#) : Association Pour l'Emploi des Cadres

Comite de pilotage paritaire :

[CIF CDD](#) : Congé Individuel de Formation pour les Contrats à Durée Déterminé

[Fond Social Européen](http://www.fse.gouv.fr/) : <http://www.fse.gouv.fr/>